

Déclaration EMIR

Nom légal complet (raison sociale) du client, celui-ci étant une personne morale ou une entité organisationnelle (dans ce cas ajouter le numéro du registre du commerce)	
Code LEI :	
Identifiant XTB :	
Nom, prénom et fonction de la personne autorisée à représenter le client (dans le cas des personnes morales ou entités organisationnelles) :	
Adresse :	

Par la présente, je déclare que conformément à la Régulation EMIR et entant que client XTB je suis
(merci de ne cocher qu'une case en point 1 ou en point 2) :

1. Secteur de la contrepartie déclarante - Taxonomie pour les contreparties financières

(merci de ne cocher qu'une seule des cases suivantes) :

- Une entreprise d'assurance vie agréée conformément à la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil;
- Un établissement de crédit agréé conformément à la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil;
- Une entreprise d'investissement agréée conformément à la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil;
- Une entreprise d'assurance agréée conformément à la directive 2009/138/CE;
- Un fonds d'investissement alternatif géré par un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif agréé ou enregistré conformément à la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil;
- Une institution de retraite professionnelle au sens de l'article 6, point a), de la directive 2003/41/CE du Parlement européen et du Conseil;
- Une entreprise de réassurance agréée conformément à la directive 2009/138/CE;
- Un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et sa société de gestion, agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil.

2. Secteur de la contrepartie déclarante - Taxonomie pour les contreparties non financières (merci de ne cocher qu'une seule case parmi (a) ou (b) puis sélectionnez un secteur d'activité) :

- (a) Je dépasse les seuils de compensation (contreparties non financières "plus")

EMIR – EUROPEAN MARKET INFRASTRUCTURE REGULATION:

Seuil de compensation

Les valeurs des seuils de compensation aux fins de l'obligation de compensation sont les suivantes:

- a) 1 000 000 000 EUR en valeur notionnelle brute pour les contrats dérivés de crédit de gré à gré;*
- b) 1 000 000 000 EUR en valeur notionnelle brute pour les contrats dérivés d'actions de gré à gré;*
- c) 3 000 000 000 EUR en valeur notionnelle brute pour les contrats dérivés de taux d'intérêt de gré à gré;*
- d) 3 000 000 000 EUR en valeur notionnelle brute pour les contrats dérivés de change de gré à gré;*
- e) 3 000 000 000 EUR en valeur notionnelle brute pour les contrats dérivés de matières premières et pour les autres contrats dérivés de gré à gré non prévus aux points a) à d).*

(b) Je dépasse les seuils de compensation (contreparties non financières "minus")

En outre, j'exerce une activité dans le ou les secteur(s) suivant(s) :^{1,2,3,4}

- Agriculture, sylviculture et pêche
- Industries extractives
- Industrie manufacturière
- Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution
- Construction
- Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles
- Transport et entreposage
- Hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- Activités de services administratifs et de soutien
- Administration publique
- Enseignement
- Santé humaine et action sociale
- Arts, spectacles et activités récréatives
- Autres activités de services
- Activités des ménages en tant qu'employeurs; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
- Activités extraterritoriales

¹ Les catégories suivantes correspondent aux principales sections de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE) telle que définie dans le règlement (CE) no 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil.

² Lorsque plusieurs activités sont déclarées, lister les codes par ordre d'importance relative des activités correspondantes, en les séparant par un tiret "-" et en les numérotant par ordre d'importance (1 étant l'activité la plus importante).

³ Le ou les type(s) d'activités les plus proches doivent être renseignés.

⁴ Les secteurs doivent être indiqués uniquement pour les contreparties non financières.

Date, signature, cachet

Veillez envoyer votre demande scannée en PDF dument remplie, datée et signée à l'adresse suivante :
emir@xtb.com